



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

Clermont-Ferrand, le -- 6 JAN. 2016

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES ET DE L'ENVIRONNEMENT

La Préfète du Puy-de-Dôme

PÔLE COLLECTIVITÉS LOCALES  
BUREAU DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ

à

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents  
d'EPCI du département du Puy-de-Dôme,

Affaire suivie par Nathalie BOUCHEIX  
Tél : 04 73 98 61 51  
nathalie.boucheix@puy-de-dome.gouv.fr

*en communication à Mmes et Mrs les sous-préfets*

**Objet :** Commande publique : relèvement des seuils

**Réf. :** Décret n°2015-1163 du 17 septembre 2015 modifiant certains seuils relatifs à la commande publique  
Décret n°2015-1904 du 30 décembre 2015 modifiant les seuils applicables aux marchés publics et autres contrats de la commande publique

A compter du 1er janvier 2016, les seuils au-dessus desquels les marchés publics doivent être passés selon une **procédure formalisée** sont relevés à :

- **209 000 € HT** pour les marchés de **fournitures et de services** ;
- **418 000 € HT** pour les marchés de **fournitures et services des entités adjudicatrices** ;
- **5 225 000 € HT** pour les marchés de **travaux**.

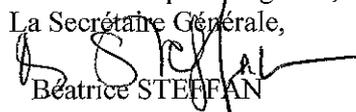
Ces dispositions sont applicables aux marchés et contrats pour lesquels une consultation est engagée ou un avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication postérieurement à la date d'entrée en vigueur du décret n°2015-1904 du 30 décembre 2015, fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Par ailleurs, je vous rappelle que le décret n°2015-1163 du 17 septembre 2015 a relevé le seuil de dispense de procédure contenu dans le code des marchés publics de 15 000 € HT à 25 000 € HT pour les pouvoirs adjudicateurs et de 20 000 € HT à 25 000 € HT pour les entités adjudicatrices.

Enfin, le seuil de **transmission** des marchés des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au représentant de l'Etat est porté à **209 000 euros HT** (article D.2131-5-1 du CGCT modifié par l'article 6 du décret sus-visé).

Tels sont les éléments d'information que je tenais à porter à votre connaissance. Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour la Préfète et par délégation,  
La Secrétaire Générale,

  
Béatrice STEFFAN